

## **Informations complémentaires-Mise en révision du PPRi Loire sur les communes de Blois – Chailles - St Gervais la Forêt – Vineuil :**

Depuis l'approbation du PPRi de la Loire, la connaissance sur le risque inondation et l'acceptabilité de celui-ci ont évolué :

- la topographie du terrain naturel, connue avec plus de précision grâce au modèle numérique de terrain, et la réévaluation des hauteurs de crues permettent de préciser les aléas inondation ;
- la définition des aléas inondation adoptée dans le PPRI approuvé en 1999 a évolué. Les secteurs ayant une hauteur d'eau potentielle supérieure à 1 m sont ainsi à classer en aléa fort ;
- les espaces situés à l'arrière des digues sont soumis à un risque de rupture de digue. L'aléa spécifique lié à cette possible rupture doit être précisé. Les études de dangers des digues doivent apporter des éléments de connaissance.

Considérant que les dispositions du PPRi de 1999 paraissaient insuffisantes vis-à-vis de l'ensemble des objectifs actuels de prévention des risques naturels, en particulier en ce qui concerne la maîtrise de l'urbanisation, la sécurité des personnes et la réduction de la vulnérabilité des biens, le préfet de Loir-et-Cher a prescrit le 18 mai 2010 **la révision du PPRI Loire sur les communes de Blois, Chailles, St Gervais la Forêt et Vineuil.**

**Dans le cadre de cette révision, la totalité du quartier Vienne est désormais considérée comme inondable.**

Dans la période transitoire avant l'approbation de la révision du PPRI, en plus de l'application du PPR approuvé le 2 juillet 1999, le maire (ou l'Etat dans son domaine de compétences) peut s'opposer à des projets portant atteinte à la sécurité publique en ayant recours à l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.

Ce même article permet également d'imposer des prescriptions spéciales, par exemple pour diminuer la vulnérabilité des personnes ou des biens.

Des informations complémentaires et actualisées suivant l'évolution de la procédure seront mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr>)